

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – COMMUNE de LA CHAVANNE
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2016 à 18h30 mn

Étaient présents : DESCHAMPS-BERGER Richard, RENARD Jean-Pierre (Pouvoir reçu de Bernard PELLET), DURET Mandy, PETIT Gilles, MILESI Alain, NOVEL Stéphanie, BENOIT Véronique, BERTHET Jean-Philippe, DOUCHEMENT Clotilde, VALLET Philippe, MICHEL Jean-Pierre.

Excusés : PELLET Bernard (Pouvoir donné à Jean-Pierre RENARD), MAZZINI Jean-Charles.

Absent : /

M. le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2016.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Démission du 1^{er} adjoint

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la démission de Mme Isabelle SKOWRONSKA de ses fonctions d'adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale pour des raisons personnelles.

Vu le courrier de M. le Préfet de la Savoie en date du 17 mai 2016 acceptant la démission, vu la délibération en date du 28 mars 2014 fixant à 3 le nombre d'adjoints, le Conseil Municipal décide de remplacer l'adjoint démissionnaire.

Mme Véronique BENOIT propose sa candidature, aucune autre candidature n'est déclarée, il est procédé au vote à scrutin secret à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- procède à l'élection du 3^{ème} adjoint au maire, au scrutin secret, à la majorité absolue,
 - Nombre de votants : 12
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
 - Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 12
 - Majorité absolue : 7
 - Mme BENOIT Véronique obtient 12 voix
- désigne Mme Véronique BENOIT en qualité de 3^{ème} adjoint au maire.
- décide que le nouvel adjoint prend rang à la suite des adjoints en fonction, chacun des adjoints restants passant au rang supérieur.

L'arrêté portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints suivra.

Subventions aux Associations

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations qui entrent dans les critères du règlement adopté en Conseil Municipal en date du 19 décembre 2014.

Associations communales :

- o Du fil des Croix : 200 €

Associations intercommunales :

- o AICA Sainte-Hélène-du-Lac / La Chavanne : 120 €
- o Amicale des Donneurs de sang : 120 €
- o Le Souvenir Français : 120 €

- Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal :
 - accepte à l'unanimité les montants proposés et autorise le Maire à les verser aux Associations.

Diagnostic Ad'Ap- Règlement de la facture

M. le Maire rappelle les retards intervenus dans la réalisation de diagnostics d'accessibilité et d'Agendas d'Accessibilité Programmée pour les Etablissements Recevant du Public par ACE-BTP. Il propose de faire appliquer sur la facture totale une réduction de 25 %.

- Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal :
 - approuve la proposition du Maire d'appliquer une réduction de 25 % sur la facture totale,
 - autorise M. le Maire à mandater la facture d'ACE-BTP pour un montant T.T.C. de 1 057,50 €.

Tarifs des concessions dans le cimetière

Suite au nouveau règlement du cimetière, il est proposé les tarifs suivants pour les concessions dans le cimetière :

- Concession de terrain : 10 ans de 2m x 2,50m = 26 €
10 ans de 1,20m x 2,50m = 13 €
30 ans de 2m x 2,50m = 77 €
30 ans de 1,20m x 2,50m = 39 €

- Concession au columbarium : 10 ans = 250 €
30 ans = 750 €
- Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal :
 - fixe les tarifs des concessions comme indiqué ci-dessus.

Modification du tableau des emplois communaux : suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe à temps complet et création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet

Vu l'avis favorable en date du 12 avril 2016 de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal la nomination au tableau d'avancement de grade de M. REVY Bernard à compter du 1^{er} juin 2016.

Il convient donc de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe à temps complet et de créer l'emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2016.

- Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :
 - la suppression de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2016,
 - la création de d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2016.

Il est nécessaire de modifier la délibération du 21 novembre 2003 concernant le régime indemnitaire des personnels communaux, pour la détermination du crédit global accordé par le conseil municipal concernant l'IAT (Indemnité Administration et Technicité) :

- Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal :
 - fixe le coefficient permettant le calcul du crédit global pour les grades d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} et de 1^{ère} classe et d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} et de 1^{ère} classe à 8
 - fixe le coefficient permettant le calcul du crédit global pour les grades d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} et de 1^{ère} classe et de d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe à 8
 - dit que cette indemnité s'appliquera aux personnels titulaires, stagiaires et non titulaires, qui travaillent à temps complet, non complet ou partiel.

Renaturation de la zone humide : définition du niveau d'engagement de la Commune sur les prochaines années

M. le Maire rappelle l'exposé présenté par M. Philippe VALLET lors de la réunion du 10 février 2016, et les objectifs à atteindre pour que la zone humide du Marais retrouve son caractère d'espace privilégié pour la vie animale et végétale.

Il propose au conseil de délibérer afin d'organiser les premières étapes opérationnelles de ce projet.

- Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal :
 - décide de faire réaliser une étude préalable qui listera les actions à réaliser pour atteindre les objectifs, établira un estimatif précis pour chacune de ces actions, recherchera les possibilités d'aides financières qui pourront venir en déduction des investissements communaux, et proposera au conseil un phasage des travaux qui sera fonction des objectifs à atteindre et des différentes contraintes techniques ou financières ;
 - autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au lancement de la procédure.

Projet d'extension du réseau d'assainissement dans le Chef-lieu

L'objectif est de raccorder toutes les maisons situées Impasse de St-Méen et le long de la Route de la Combe de Savoie côté gauche en arrivant de Montmélian, non encore reliées au réseau d'assainissement.

M. le Maire présente le projet et l'estimatif établis par Profils Etudes (M. UCAR David), bureau d'études qui a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet. Il propose de confier à la Commission des marchés publics et la Commission des travaux le soin de choisir les entreprises pour les travaux.

- Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal :
 - approuve les propositions techniques et l'estimatif contenus dans l'étude ;
 - autorise M. le Maire à organiser la consultation des entreprises, effectuer les demandes de subventions et toutes autres démarches nécessaires à l'avancement de ce dossier ;
 - charge M. le Maire assisté du Maître d'œuvre et des Commissions des Marchés publics et des Travaux de désigner l'entreprise qui répondra au mieux aux besoins de la commune ;
 - autorise M le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des travaux.

Questions diverses

- ❖ Dans le cadre des travaux annuels des voiries, la commune projette cette année (en plus de la réfection de la Route de Verrens dont les travaux sont programmés dans quelques jours) la réfection des enrobés de :

- La Ruelle de Mont Raillan ;
- L'Impasse de La Bassée desservant deux maisons d'habitation.

Des devis sont à l'étude.

- ❖ Plan Numérique Départemental

- Le maire présente le programme départemental d'équipement numérique, qui sera cofinancé par le département et les communautés de communes et qui permettra à 83 % des foyers de la commune de La Chavanne de disposer d'une connexion à très haut débit en fibre optique à l'échéance de 2025.

- ❖ SDIS (Service d'Incendie et de Secours) de la Savoie

- Le maire informe le conseil d'une modification de la couverture opérationnelle de notre commune mise en place par les services départementaux du SDIS :

Ordre d'appel	Liste de défense actuelle	Modification proposée
1 ^{er} appel	CS Montmélian	CS Montmélian
2 ^{ème} appel	CS Pontcharra (SDIS 38)	CS Saint-Pierre d'Albigny
3 ^{ème} appel	CS La Rochette	CSP Chambéry
4 ^{ème} appel	CSP Chambéry	CS Pontcharra (SDIS 38)

- ❖ École Intercommunale La Chavanne Planaise

- Le maire informe le conseil que le permis de construire pour l'extension des locaux a été accordé ainsi que les demandes de subventions auprès du Département et de l'Etat pour environ 50 % du montant total du projet.

- ❖ Fête de la musique

- Vendredi 1^{er} juillet 2016 à l'Espace du Marais : un appel aux musiciens et chanteurs amateurs chavannots a été lancé pour se produire en première partie du concert gratuit avec le Groupe

Ainsi Fonk (Jazz Funk).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu par nous, Maire de la commune de LA CHAVANNE pour être affiché le 25 mai 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 25 mai 2016

Le Maire,
Richard DESCHAMPS-BERGER

